

MESSAGE DU PRÉSIDENT PAR INTÉRIM



BON RETOUR!

J'espère que le congé pascal vous aura permis de faire le plein d'énergie afin d'entreprendre le dernier tour de piste qui nous conduira inévitablement vers une fructueuse fin d'année scolaire.

La fin de la présente année scolaire s'annonce particulièrement occupée du côté syndical. Dans un premier temps, j'aimerais remercier celles et ceux qui ont complété le cahier de consultation « S'EXPRIMER POUR MIEUX NÉGOCIER » sur la négociation nationale 2015. Je désire vous informer que le SEO est en voie d'obtenir un des meilleurs taux de participation des affiliées

de la FAE. Je peux vous assurer que, lors des prochaines instances en lien avec la négociation nationale, vos représentantes et vos représentants auront le privilège de défendre vos demandes.

Toujours dans le cadre de la négo, un rassemblement des personnes déléguées de la FAE aura lieu le 12 mai prochain sur l'autonomie professionnelle, les structures scolaires et la mobilisation.

Le 21 mai prochain, les enseignantes et les enseignants de la CSPO et de la CSCV auront une importante décision collective à prendre concernant la fusion des accréditations syndicales du primaire et du secondaire. L'objectif premier de ces fusions d'accréditations est de s'assurer de maintenir la structure actuelle du SEO. Nous devons être vigilants et nous assurer de ne pas perdre de membres dans une éventuelle fusion ou regroupement de commissions scolaires.

Au nom du comité d'éducation syndicale, je désire vous remercier encore une fois pour votre participation au sondage sur le SEO. Près de 1045 questionnaires dûment complétés furent retournés. Au cours des prochaines semaines, le comité procédera à l'analyse de ce sondage. Vous recevrez, au début de l'année scolaire 2014-2015, un compte-rendu des grandes lignes de cette analyse. J'adresse un merci tout particulier à M. Jean Legris, enseignant à la formation professionnelle de la CSCV, pour son expertise et son soutien en informatique.

En terminant, j'en profite pour vous inviter à participer aux 2 événements suivants :

1. Afin de souligner la fête des travailleurs, le Réseau Vigilance Outaouais (RVO) organise, le jeudi 1er mai, un rassemblement au parc Fontaine, secteur Hull, à 17 h.
2. Enfin, n'oubliez pas de vous inscrire à la conférence sur les médias sociaux destinée aux membres de moins de cinq ans d'expérience ainsi qu'aux membres de plus de 5 ans d'expérience accompagnés d'un membre de moins de 5 ans d'expérience. Cette conférence aura lieu au centre communautaire de Plaisance, le jeudi 15 mai, à compter de 17 h.

Robert Guérin
Robert Guérin, vice-président

L'ENFER EST PAVÉ DE BONNES INTENTIONS, DIT-ON...

Est-ce que la direction peut changer mes notes lorsqu'elle évalue comme anormalement élevé le taux d'échec des élèves ou encore, à la suite d'une plainte de parents?

Non! Pas du tout. Au mois de novembre 2010, dans l'affaire Syndicat de l'enseignement de la région de Québec contre la commission scolaire de la Capitale, SAE 8573, l'arbitre Jean-Guy Roy a accueilli un grief qui alléguait que la commission scolaire avait commis un abus de droit, au mois de novembre 2010.

L'arbitre décide que la responsabilité d'évaluer les élèves constitue un domaine **exclusif et réservé** au personnel enseignant dans le cadre de leur autonomie professionnelle.

Il a donc accueilli le grief du syndicat et a déclaré que la commission scolaire avait commis un abus de droit envers le plaignant.

Les notes accordées par les enseignantes et les enseignants relèvent exclusivement de leur compétence et de leur autonomie professionnelle.

L'arbitre a rappelé les dispositions de l'article 19 de la Loi sur l'instruction publique de même que les clauses 8-1.05 et 8-2.01 qui prévoient notamment que l'évaluation du rendement et du progrès des élèves fait partie des attributions caractéristiques de l'enseignante et de l'enseignant.

Est-ce qu'une direction peut me demander de corriger, de remplir des plans d'intervention ou de faire un bulletin lorsque je suis en invalidité?

Non. Aucune disposition de la convention collective ne permet à l'employeur d'exiger une prestation de travail d'une enseignante ou d'un enseignant absent pour cause d'invalidité, et ce, même à la veille d'une remise de notes! Les obligations principales incluant l'exécution de la prestation de travail par l'enseignant sont suspendues pendant l'invalidité.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en
relations du travail



EST-CE QUE LA DIRECTION PEUT CHANGER MES NOTES LORSQU'ELLE ÉVALUE COMME ANORMALEMENT ÉLEVÉ LE TAUX D'ÉCHEC DES ÉLÈVES OU ENCORE, À LA SUITE D'UNE PLAINTE DE PARENTS?



ENTRAVE SYNDICALE

La Commission des relations du travail (CRT) ordonne à un employeur de verser 5000 \$ à un syndicat à titre de dommages moraux et 5000 \$ à titre de dommages punitifs.

Dans l'affaire Syndicat des travailleuses et travailleurs du Mount Stephen Club contre Mount Stephen Club, 2013 QCCRT 0588, la CRT devait se prononcer quant à la réclamation en dommages de la partie syndicale à la suite d'une première décision de la Commission rendue en 2012 qui avait accueilli une plainte d'ingérence contre l'employeur (art. 12 du Code du travail). Il faut souligner que la CRT avait d'abord décidé que l'employeur avait contrevenu à l'article 12 du Code du travail en distribuant par courriel un communiqué ayant pour objet et pour but de discréditer le syndicat. Elle avait aussi accueilli en partie une plainte de négociation de mauvaise foi contre l'employeur.

COMMISSION SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS CONTRE LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA HAUTE-YAMASKA (FAE)

Le syndicat a déposé trois griefs :

Le premier conteste une directive de la commission scolaire qui interdit aux représentants syndicaux l'accès aux écoles s'ils n'ont pas pris, préalablement, un rendez-vous avec le service des ressources humaines.

Le deuxième est un grief individuel du président du syndicat qui dit avoir subi une atteinte à sa réputation en raison d'allégations fausses, discriminatoires et sans fondement dans ladite directive diffusée à l'ensemble des cadres par la commission scolaire.

Le troisième reproche à un représentant de la commission scolaire d'avoir fait écouter l'enregistrement d'un message téléphonique laissé par le président du syndicat, sans autorisation de la part de ce dernier, à l'occasion d'une rencontre réunissant l'ensemble des cadres de la commission scolaire, portant ainsi atteinte à sa réputation et à sa vie privée.

LA DÉCISION :

La directive de la commission scolaire envoyée aux représentants syndicaux leur interdisant d'accéder aux écoles où se trouvent les membres qu'ils représentent sans avoir préalablement obtenu l'autorisation de celle-ci et sans avoir obtenu un rendez-vous **est nulle**.

L'arbitre suggère d'établir un canal de communication basé sur la bonne foi. Il condamne la commission scolaire qui visait à ternir la réputation du président en encourageant les directions d'école et les cadres à ne pas collaborer avec lui. Il y a eu abus de droit portant atteinte à la réputation et à l'intégrité du président. L'arbitre souligne que la commission scolaire a commis une faute grave qui n'avait pour but que de nuire.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail





À NOTER AU SUJET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT :

Le transport d'un employé de sa résidence vers son école d'affectation habituelle ainsi que son retour vers sa résidence ne constitue pas un déplacement admissible à un remboursement.

Le déplacement entre deux établissements dans la même journée constitue un déplacement admissible.

Les déplacements peuvent être admissibles à un remboursement lorsqu'ils sont commandés ou autorisés par la direction et/ou la commission scolaire.

Les enseignantes et les enseignants responsables de stages, les spécialistes œuvrant dans 2 ou 3 écoles ainsi que celles et ceux qui doivent se déplacer pour une formation et qui reviennent par la suite à l'école d'affectation peuvent réclamer des frais de déplacement.

Les taux payables pour l'utilisation d'un véhicule personnel au cours d'un déplacement autorisé sont établis selon la politique de frais de déplacement du personnel en vigueur à la commission scolaire (vous pouvez vous informer auprès de votre direction).

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

« CAPSULE POUR LES SPÉCIALISTES DU PRÉSCOLAIRE ET DU PRIMAIRE

Lorsque vous devez enseigner dans plus d'une école dans la même journée, vous avez droit à un remboursement de vos frais de déplacements. Ce montant ne tient pas compte du temps que vous prenez pour vous déplacer. Il faut en tenir compte dans les 27 heures de la tâche de l'enseignant. »

SAVIEZ-VOUS QUE L'ARTICLE 14-3.03 DE LA CONVENTION COLLECTIVE PROTÈGE LES ENSEIGNANTS?

14-3.03 : aucunes représailles, menace ou contrainte ne sont exercées contre une enseignante ou un enseignant en raison de l'exercice d'un droit que lui reconnaît la convention ou la loi.

Saviez-vous que le Code du travail protège le droit d'association?

Dans sa dimension collective, l'exercice du droit d'association au sens du Code du travail est notamment protégé par l'interdiction faite à un employeur de s'ingérer dans les activités d'une association. Il est également interdit à l'employeur de faire entrave aux activités du syndicat, que

ce soit par menaces, contraintes ou propos mensongers.

Dans sa dimension individuelle, le droit d'association est protégé par l'interdiction faite à toute personne d'exercer des menaces pour contraindre quelqu'un à se joindre ou s'abstenir de se joindre à une association, de même que par l'interdiction faite à l'employeur de congédier un salarié ou de prendre des sanctions envers lui en raison de l'exercice d'un droit syndical.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail

CIVILITÉS

Un gros merci à Danielle Rocheleau pour son travail au sein du comité des spécialistes durant toutes ces années. Bonne retraite, Danielle!

Les membres du comité des spécialistes

ÉCHANGES POSTE-À-POSTE

Orthopédagogues et enseignantes-orthopédagogues

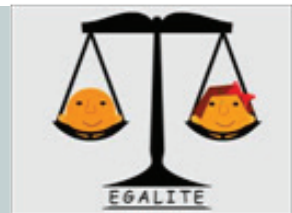
Mon nom est Marie-Claude Joly et je suis enseignante-orthopédagogue à l'école primaire Parc-de-la-Montagne à la CSPO. J'ai un poste à temps plein à cette école seulement. Je cherche à me rapprocher de mon domicile et c'est pour cette raison que je souhaite effectuer un échange poste-à-poste avec une ou un orthopédagogue de la commission scolaire des Draveurs. Vous pouvez communiquer avec moi par courriel : jolymari@cspo.qc.ca

J'enseigne présentement à l'école Côte-du-Nord dans le secteur Hull de la CSPO. Dans le but de me rapprocher de ma résidence, j'aimerais bien effectuer un échange poste-à-poste avec une enseignante ou un enseignant de la commission scolaire au Coeur-des-Vallées, secteur Buckingham ou Masson-Angers. Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec moi par courriel à l'adresse suivante: sophie.deschatelets@cspo.qc.ca .

RÉSEAU DES FEMMES DE LA FAE 2014

La conciliation travail-famille : Trouver l'équilibre

Le 10 avril dernier, à Montréal, 75 enseignantes ont participé au réseau des femmes de la FAE pour partager leur point de vue sur la conciliation travail-famille (CTF). Cette belle journée nous a permis de discuter et de réfléchir sur cet enjeu majeur dans l'organisation du travail au Québec.



C'est Maryvonne Cyr, enseignante au primaire et à l'école nationale de l'humour, qui a ouvert la journée par de petites anecdotes humoristiques au sujet des enseignantes dans leur milieu de travail. En voici un extrait :

« (...) À ma tâche, s'ajoute la récupération, les dîners « récompenses » avec les élèves, les périodes de planification, ma participation spontanée et obligatoire à quelques comités : vert, bibliothèque, album, bal de fin d'année, recyclage, à quoi s'ajoute les rencontres avec les parents qui veulent te voir pour te dire que leur enfant est parfait... On dirait que c'est la norme être dans le jus. Quelqu'un de relaxe dans le milieu de l'enseignement est quelqu'un de louche (...) »

À la suite de cette présentation, trois panélistes ont fait état de la situation de la CTF au Québec. Francine Descarries, chercheuse à l'UQAM, a fait valoir les enjeux importants dans la conciliation. Selon elle, il importe d'élargir notre vision commune pour en arriver à l'égalité homme-femme qui demeure toujours un mythe acquis dans notre société. Denise Boileau du Syndicat de la fonction publique et parapublique du Québec (SFPQ) a insisté à son tour sur l'importance de continuer à défendre le droit des femmes. Elle a rappelé la nécessité pour les femmes de s'unir et de défendre visiblement la CTF afin de faire avancer leur droit à l'égalité, car, malheureusement, ces dernières années, elles se sentent de plus en plus isolées dans cette problématique. En s'ouvrant aux autres, elles constatent rapidement que cet enjeu est commun à toutes les travailleuses du Québec. La dernière panéliste, Nicole Frascadore de l'association des personnes retraitées de la FAE (APR-FAE), a mentionné l'importance de s'unir en tant que syndiquées pour élaborer les politiques travail-famille, d'autant plus que, selon Mme Frascadore, la CTF n'est pas une dépense. Elle est un investissement dans la qualité de vie de la famille.

Les plénières et les ateliers ont permis aux participantes de faire état de la situation chez les enseignantes. Elles ont ressorti des moyens pour en arriver à une meilleure conciliation des responsabilités des enseignantes et de leurs responsabilités élargies à l'égard de leur famille. Les participantes ont insisté sur l'importance d'appuyer le développement d'une loi-cadre provinciale qui, en fait, est un pas de plus vers l'égalité dans notre société. Finalement, elles ont aussi rapporté que la CTF doit faire partie des enjeux prioritaires de la négociation de 2015 pour améliorer l'annexe XXXV qui situe trop brièvement l'enjeu à la page 228 de notre présente convention collective.

Enfin, quand les femmes arriveront à être des travailleuses, des mères, des militantes, des étudiantes ou des proches aidantes sans devoir sacrifier un rôle ou l'autre, nous pourrons enfin parler d'équilibre et surtout... d'égalité.

Lynne Rodier et Suzanne Tremblay, Comité des femmes du SEO



GAGNANT : ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS RESPONSABLES DE LA CAMPAGNE CENTRAIDE - ÉCOLES DE LA CSD

Les enseignantes et les enseignants responsables de la campagne Centraide à la Commission scolaire des Draveurs méritent d'être remerciés et félicités pour leur grande solidarité envers la communauté et les organismes du milieu. Les résultats obtenus, cette année encore, dans les écoles et les centres de la CSD témoignent de ce profond engagement.

Voici les noms des personnes qui ont été invitées, le 25 mars 2014, à recevoir une reconnaissance au nom des enseignantes et des enseignants responsables de la campagne Centraide dans les établissements de la CSD :

École du Nouveau-Monde : Guylaine Trudeau et Julie Bilodeau

École de la Sablonnière : Claire Chiasson et Isabelle Mondor

École polyvalente de l'Érablière : Patrick Leblond



Isabelle Mondor, Marie-Chantal Duchaussoy du SEO, Claire Chiasson, directrice du Nouveau-Monde, Lyne Normand, Guylaine Trudeau, Julie Laberge (DGA-CSD) et Julie Bilodeau (gauche à droite)

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

COMITÉ héros

La finale régionale d'Expo-Sciences Hydro-Québec de l'Outaouais avait lieu au collège Saint-Alexandre du 14 au 16 mars dernier.



Le comité Environnement-héros tient à souligner le travail et le succès de toutes les participantes et de tous les participants ainsi que celui de leurs enseignantes et enseignants.

Deux prix de 75 \$ ont été remis au nom du SEO par votre comité environnement-HÉROS.

Il s'agit de Maxime Lavergne de l'école primaire du Grand-Boisé (CSPO) pour son projet sur les vers blancs et de Laury Milette de l'école primaire Saint-Michel de Gatineau (CSCV) pour son explication de la photosynthèse. Ce sont deux projets en sciences de la Terre et de l'environnement au volet primaire de l'Expo-Sciences Hydro-Québec de l'Outaouais.

Le comité environnement-héros

SESSION DE FORMATION CONGÉ DE MATERNITÉ

Une session de formation sur les droits reliés au congé de maternité aura lieu le mercredi 7 mai 2014 à compter de 18 h 45. Les personnes intéressées doivent s'inscrire à l'avance.

Le plan de travail de la session et les feuilles d'inscription ont été transmis à la personne déléguée syndicale de votre école ou de votre centre lors de l'envoi du dernier Syn chronique.

Marie-Chantal Duchaussoy, vice-présidente en relations du travail

SOIRÉE DE LA SEMAINE DES ADULTES EN FORMATION (SQAF)



Madame Sylvie Potvin, animatrice de la soirée

Le premier avril dernier, se tenait à la Maison du Citoyen de Gatineau la soirée reconnaissance de la SQAF. C'est près d'une quarantaine d'adultes qui ont vu leurs efforts de formation soulignés par des enseignantes et des enseignants qui oeuvrent à la formation générale des adultes, en formation professionnelle et dans des organismes communautaires. La soirée a été animée par Madame Sylvie Potvin, comédienne et porte-parole de la SQAF 2014.



Monsieur Marc Mercier et Madame Raquel Beleno Camargo



Monsieur Richard O'Reilly et Madame Maude Picard



Madame Manon Savard et Xavier St-Onge

Le Syndicat de l'enseignement de l'Outaouais a remis 5 bourses de 100 \$ aux étudiants suivants :

Raquel Beleno Camargo du Centre Nouvel-Horizon,
Mukelina Rose Mbayo du Centre l'Escale,
Maude Picard du C.F.P. Vallée de la Lièvre,
Philip Lafontaine du Centre Nouvel-Horizon et
Xavier St-Onge du Centre la Cité

DÉPASSEMENTS D'ÉLÈVES DURANT LA PÉRIODE DES EXAMENS DE FIN D'ANNÉE AU SECONDAIRE

La commission scolaire au Cœur-des-Vallées a fait droit à un grief déposé par le SEO en juin dernier. Le syndicat demandait à la commission scolaire de verser la compensation monétaire pour dépassement prévue à l'entente nationale durant la période des examens de fin d'année au secondaire.

Conséquemment, nous demandons aux enseignantes et aux enseignants du secondaire sur le territoire du SEO de

porter une attention particulière pour que les sommes dues pour les dépassements durant la période des examens de fin d'année leur soient versées.

Les jours prévus au calendrier scolaire s'appliquent même si les élèves ne sont pas dans l'école.

Martin Labrecque, vice-président



Deux de nos membres ont participé en tant qu'invités à une rencontre des membres de plusieurs sections de l'Alliance de la Fonction Publique du Canada (AFPC/PSAC) le samedi 22 mars dernier au Centre communautaire Jack Purcell à Ottawa. Le thème était « Créer des Alliances ».



Nous avons pu entendre les propos de Monsieur Dominique Peschard, président de la Ligue des Droits et Libertés (DLD), lors de la présentation du Rapport sur les droits humains au Québec et au Canada. L'état de la situation est assez déprimant à cause du climat d'austérité que fait régner le gouvernement Harper. Nous avons abordé divers sujets tels que la précarisation du travail, le travail salarié déguisé en travail autonome, les attaques contre la liberté d'association, la diminution de l'accès à l'assurance-emploi, la réorientation de l'ACDI, l'influence du privé dans les politiques sociales, la Loi C-377 sur la divulgation des avoirs des syndicats, etc.

En après-midi, les participants ont eu de nombreux échanges qui ont permis de créer des alliances entre ces derniers, un peu à la façon des différents réseaux issus de notre fédération. Les nombreuses pistes convergent principalement vers une communication et une solidarisation de nos actions. Cet esprit de solidarité devrait traverser la rivière des Outaouais dans les deux sens pour nous unir contre les attaques du gouvernement Harper envers les travailleurs.

Un rassemblement suivi d'une marche auront lieu le 1er mai au parc McNabb à Ottawa afin de souligner la journée internationale des Travailleurs.

Du côté québécois, nous serons présents au rassemblement organisé par le Réseau Vigilance Outaouais (RVO) au parc Fontaine à 17 h afin de souligner la fête des travailleurs. Discours et BBQ sont à l'horaire suivi d'une marche de 30 minutes vers 18 h qui se terminera au parc Fontaine. Le trajet sera fourni aux services policiers. Joignez-vous aux organisations communautaires et syndicats présents (SEO, FAE, ADDS, TROVEPO, ACEF, LOGEMENT OCCUPE, FTQ, APTS, SFPQ, CSN, etc.) afin de lancer un message clair à nos représentants politiques.

SOLIDARITÉ CONTRE AUSTÉRITÉ : 1^{er} mai 2014

Participation du SEO au rassemblement parc Fontaine (coin des rues Papineau et Laval) : Patrick Bydal à bydalp@s-e-o.ca

Journée Internationale des Travailleurs à Ottawa : www.maydayottawa.ca.

Sur le rapport sur les droits humains au Québec et au Canada : www.liguedesdroits.ca.

Votre comité action mobilisation



MOUVEMENT DE PERSONNEL

RETOUR À L'ÉCOLE D'ORIGINE

Si une enseignante ou un enseignant est obligé de changer d'école à la suite de l'application de la procédure d'affectation et de mutation, elle ou il peut réintégrer son école d'origine si un besoin se crée après le 1er juin, à la condition d'en avoir fait la demande par écrit avant le 1er juin et de répondre à l'un des trois (3) critères de capacité (5-3.13).

Documents :

Certaines enseignantes et certains enseignants peuvent être obligés de changer d'école pour l'année scolaire 2014-2015 à la suite de l'application de la procédure d'affectation-mutation qui se déroule en mai et juin.

D'autres personnes peuvent être mises en disponibilité ou non rengagées parce que la commission scolaire a un surplus d'effectifs dans un champ d'enseignement.

Toutes ces personnes doivent conserver les documents (incluant les enveloppes) que la commission scolaire leur transmet dans le cadre du processus de sécurité d'emploi. S'il y avait motif de contestation juridique dans leur dossier, ces documents pourraient jouer un rôle important.

Marie-Chantal Duchaussoy,
vice-présidente en relations du travail

INVITATION À UN SOUPER-CAUSERIE POUR LES ENSEIGNANTES ET LES ENSEIGNANTS EN DÉBUT DE CARRIÈRE

Gratuit pour les membres de moins de 5 ans d'expérience ainsi que pour les membres de plus de 5 ans d'expérience accompagnés d'un membre de moins de 5 ans d'expérience



Marie-Chantal Duchaussoy (vice-présidente aux relations de travail au SEO) vous entretiendra de cas problématiques vécus en lien avec l'utilisation des médias sociaux. Un souper vous sera servi sur place.

Où? Salle communautaire de Plaisance, 274, rue Desjardins à Plaisance

Quand? Le jeudi 15 mai 2014, de 17 h à 20 h

Réservez votre place en nous faisant parvenir votre réponse avant le 8 mai 2014, par téléphone (819-776-5506), par télécopieur (819-776-2809) ou par courriel (info@s-e-o.ca). Ce sera un menu style buffet : longe de porc ou fesse de bœuf, salades, desserts, thé et café.

(Places limitées : 60 membres. Premier arrivé, premier servi !)

Nom : _____ Tél : _____ Nombre d'années d'expérience : _____

Si plus de 5 ans d'expérience, je serai accompagné de : _____

Organisé par votre comité d'éducation syndicale - SEO